sommaire

L'Informatique Professionnelle n° 227 octobre 2004

DOSSIER SPECIAL AUDIT ET CONTROLE

...ET AUSSI...

DEVELOPPEMENT

ACHAT

PRODUCTION

EXTERNALISATION

TECHNOLOGIES

ARRETS ET TENDANCES

L'INFORMATIQUE

Mensuel publié par Gartner France
Tél. 01 71 01 31 00
Fax 01 71 01 32 32

COMITÉ ÉDITORIAL :
François Bonnel
Jean-Pierre Corniou
Catherine Leloup
Jean-Claude Maury
Christian Morfouace
Jacques Pantin
Pierre Lora-Tonet
André Schwob
Serge Yablonsky

DIRECTEUR
DE LA PUBLICATION :
Johan Conix

RÉDACTEUR EN CHEF :
Jean-Marc Berlioux

RÉDACTEUR EN CHEF DELEGUE :
Jean-Michel Atzel

SIEGE SOCIAL :
Gartner France
Immeuble Triangle de l'Arche
9-11, cours du Triangle
92937 Paris La Défense cedex
Tél : 01 71 01 31 00
Fax : 01 71 01 32 32

GESTION DES ABONNEMENTS :
OCIFAM
34, quai de l'Aisne
93500 Pantin
Tel. : 01 41 83 52 78
Fax : 01 41 83 54 72
Email : bguyomard@grouperf.com

TARIFS ABONNEMENTS :
France 410 € (tva 2,10 %)
Hors France 430 €

PRE-PRESSE :
J2C COMMUNICATION
jc-caradot@j2c-communication.fr

IMPRIMEUR :
Imprimerie Moderne de Bayeux
7, rue de la Résistance, BP 133
14401 Bayeux cedex
Tél. 02 31 51 63 20

CRÉDIT PHOTO :
Businessman under
a Magnifying Glass
(Getty Images - Hannal Gal)

ISSN 0750-1080
RC 350 624 102
SARL au Capital de 162 000 €

Edito

J.M. Berlioux

Le SI à la loupe

Dans la course internationale à la compétitivité, l'économie moderne impose de nouvelles règles et de nouvelles exigences. Partout, les organisations multiplient leurs partenaires, les cycles économiques s'accélèrent et les clients sont de plus en plus fermes sur la qualité et l'étendue des services attendus.

Du coup, les dirigeants des entreprises et des administrations exigent à leur tour des systèmes d'information plus intégrés, plus flexibles, plus fiables. Cela se traduit par une complexification des systèmes d'information et des applications.

Il en est de même pour les montages financiers structurant les actionnariats et les opérations financières où la créativité débridée des spécialistes a parfois pris quelque liberté avec la stricte orthodoxie comptable. D'où une opacification croissante des comptes de certaines entreprises qui a rendu possibles des transgressions de la loi.

Certes, les entreprises surveillent déjà leurs activités et leurs actifs et les commissaires aux comptes exercent leur contrôle sur les opérations financières. Mais cela n'a pas toujours suffi à protéger actionnaires, Etats et salariés contre les actions délictueuses ou les gestions hasardeuses. La tentation a été trop forte pour certains acteurs économiques, qu'ils soient salariés, externes ou ... dirigeants.

Les affaires Enron et Worldcom sont citées plusieurs fois dans les pages qui suivent. En France, une polémique sévère a opposé en 2002 différents acteurs d'un important cabinet d'audit, de la COB et du groupe Vivendi(1). Plus récemment, le groupe Parmalat est parvenu à mystifier pendant des années analystes financiers et actionnaires.

Face à cette opacité, actionnaires et Etats n'ont qu'une parade : imposer des systèmes de contrôle renforcés aux entreprises. D'où l'apparition de la loi Sarbanes-Oxley aux Etats-Unis ou de la Loi sur la Sécurité Financière en France.

Deux démarches complémentaires doivent être mises en œuvre. Les audits vérifient en détail, mais de façon ciblée et discontinue, une activité économique. Le système d'information, d'autre part, doit respecter les dispositions de la loi en vigueur, et donc amplifier le contrôle systématique des opérations.

Ensemble, les deux approches constituent un outil dissuasif et un dispositif d'investigation puissant. Pour les responsables des systèmes d'information, cela se traduit souvent par de nouveaux développements.

Le dossier "Audit et contrôle" de ce numéro de l'Informatique Professionnelle fait le point sur cette question.

Jean-Marc Berlioux

1/ Pour plus de précisions sur cette affaire, on pourra consulter l'article "La COB enquête sur les pressions de M. Messier sur ses auditeurs" paru dans le journal "Le Monde" en date du 11 septembre 2002 ou l'article "Et l'auditeur se vit nu..." paru dans le journal "Le Point" en date du 27 septembre 2002.

AUDIT INFORMATIQUE

Les CAC mettent le paquet

Les commissaires aux comptes s'intéressent de plus en plus au système d'information de leurs clients. Pourquoi ? Pour se faire de nouveaux amis ? Non, mais pour mieux comprendre le contrôle interne de l'entreprise et utiliser des données fiables dans le cadre de leur mission.

Fabien Cleuet
Auditeur certifié CISA
Administrateur de l'AFAI
Enseignant
à l'IAE de Pau

La Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes (CNCC) a refondu la démarche d'audit informatique de ses praticiens (norme 2-302). Le précédent document de référence datait de 1995 et a été entièrement réécrit afin de mieux traiter les évolutions technologiques (Web, PGI(1), signature électronique) et réglementaires.

La mise en œuvre de ce nouveau référentiel de bonnes pratiques accompagne une tendance de fond qui pousse les auditeurs financiers à venir rencontrer les directeurs informatiques et leurs collaborateurs.

> « L'approche d'audit du commissaire aux comptes consiste dans un premier temps à identifier les forces et les faiblesses du contrôle interne. »

L'approche d'audit

L'auditeur est un professionnel alliant la connaissance du sujet traité et une méthodologie de travail lui permettant d'émettre une opinion opposable aux tiers. Cette activité repose sur la confiance et ce point n'avait jamais été aussi bien démontré avant la disparition d'un des plus grands réseaux d'audit mondial impliqué dans le scandale Enron.

L'approche d'audit du commissaire aux comptes consiste dans un premier temps à identifier les forces et les faiblesses du contrôle interne(2). En effet, l'entreprise dispose déjà de son propre mécanisme de contrôle interne. L'évaluation de sa réalité et de sa permanence va se faire par des tests de procédure permettant, dans bien des cas de figure, de s'appuyer sur le système de contrôle de l'entreprise et ainsi d'alléger les travaux de l'auditeur. A contrario, un contrôle interne faible impose à l'auditeur de procéder à des contrôles plus importants afin de s'assurer par exemple que toutes les expéditions sont facturées puis réglées dans un délai raisonnable et que l'ensemble est comptabilisé de manière exhaustive, exacte, dans le bon compte et à bonne date (tests substantifs).

Quel rapport avec le SI ?

Quel rapport avec le système d'information ? Aucun, sinon que de nombreux aspects du

1/ Progiciels de gestion intégrés. En anglais Enterprise Resource Program ou ERP. 2/ Le contrôle interne regroupe l'ensemble des sécurités contribuant à la maîtrise de l'entreprise. Il a pour but d'assurer la protection du patrimoine et de l'information ainsi que l'application des instructions de la direction.

contrôle interne dépendent directement du système d'information.

La sécurité physique par exemple conditionne directement la continuité de fonctionnement de l'entreprise. Même une PME a couramment des machines à commandes numériques connectées sur un des serveurs du système d'information. Que ce dernier défaille, que le réseau dysfonctionne et ce peut être toute l'entreprise qui est à l'arrêt. Dans un tel cas de figure, le commissaire aux comptes doit informer la direction de l'entreprise par une communication spécifique.

Le vol et le vandalisme impactent eux aussi directement le patrimoine de l'entreprise que le contrôle interne est sensé préserver au premier chef.

Le paramétrage du contrôle d'accès conditionne directement le "qui fait quoi" et donc la séparation des fonctions nécessaire à la prévention des fraudes.

Les différents aspects réglementaires (Loi informatique et libertés, contrôle fiscal des comptabilités informatisées, protection des logiciels, etc.) sont autant de points pour lesquels le professionnel va, si nécessaire, faire des recommandations permettant à l'entreprise de se mettre en conformité avec la loi et d'éviter des sanctions fiscales ou pénales lourdes. Dans le cas du contrôle fiscal des comptabilités informatisées, il aidera l'entreprise à comprendre et à appliquer cette réglementation et ainsi à être prête le jour où un contrôle serait opéré par les brigades de vérification des comptabilités informatiques.

La cartographie est indispensable pour localiser l'origine des données et des transactions qui sont à l'origine de la comptabilité. En effet, les auditeurs financiers sont confrontés à un contexte nouveau dans la mesure ou 70 à 90 % des écritures comptables sont en réalité "rédigées" par des programmes en fonction d'un paramétrage donné.

Dès lors, l'origine des interfaces, leur contrôle - qu'il soit automatisé ou à la charge des utilisateurs - sont fondamentaux pour apprécier le contenu des comptes. Les applications métiers (achats, ventes, production, etc.) enregistrent en permanence les transactions économiques de l'entreprise qui doivent être traduites en comptabilité. L'exhaustivité, l'exactitude et la correcte imputation de cette "traduction" reposent sur la qualité des interfaces ou du paramétrage d'un progiciel de gestion intégrée (PGI).

Ces phénomènes ne sont pas nouveaux mais ils se généralisent avec l'informatisation massive et l'arrivée d'une nouvelle génération de systèmes totalement dématérialisés et intégrés. La facture de vente est comptabilisée quelques instants après son émission de manière transparente pour l'utilisateur. Les ventes en lignes sont ainsi "paperless" depuis la commande et le paiement jusqu'à l'expédition et la facturation. Ce phénomène touche de plus en plus de processus des entreprises.

Le contrôle interne est ainsi progressivement "câblé" dans le système d'information. Une application interdit par exemple de régler deux fois une facture fournisseur. Une autre refuse de prendre une commande pour un client dont l'engagement global (commandes en cours et factures non réglées) dépasse un seuil donné. Le fonctionnement de ce système, la mise à jour et l'accès à ses paramètres sont essentiels à ce contrôle interne.

Enfin, la nouvelle Loi sur la Sécurité Financière (LSF) renforce le rôle de l'auditeur au regard du contrôle interne de l'entreprise.

On peut ainsi mieux comprendre pourquoi le commissaire aux comptes fait évoluer sa démarche de travail en ouvrant la "boîte noire" de l'informatique. On vient de voir que cela répond à une nécessité. Mais l'efficacité de son travail est un autre enjeu.

L'audit par le système d'information

Connaître le système d'information permet grâce à la cartographie de mettre en œuvre des

> **"La cartographie est indispensable pour localiser l'origine des données et des transactions qui servent la comptabilité."**

> **"La nouvelle Loi sur la Sécurité Financière renforce le rôle de l'auditeur."**

contrôles informatisés plus fiables et plus performants. L'auditeur s'affranchit des pointages manuels fastidieux et parfois vains au regard d'une population volumineuse. Il identifie les données utiles dans les bases de données des systèmes métiers puis en demande une extraction afin de la retraiter sur des PC sans cesse plus puissants. Il va totaliser la facturation pour reconstituer la comptabilité, recalculer une provision client ou sur stock et autres tests informatiques appelés maintenant TAAO pour Travaux d'Audit Assistés par Ordinateurs.

De nouveaux logiciels d'audit permettent au commissaire aux comptes des contrôles très complexes sur des populations quasiment illimitées. Cette approche n'est pas complètement nouvelle car les grands cabinets faisaient déjà des tests informatiques dans les années 1975... mais en Cobol ou en RPG. La nouveauté réside dans l'arrivée de logiciels simples et performants à 1500 €.

Assurément, ces logiciels vont devenir la nouvelle calculatrice du commissaire aux comptes. Une évaluation du contrôle interne par le système d'information permet d'identifier de nouveaux risques. Des outils et des techniques d'investigation opèrent directement sur les données de l'entreprise. A n'en pas douter, le commissaire aux comptes peut ainsi apporter une nouvelle valeur ajoutée à l'entreprise.

> **« De nouveaux logiciels d'audit permettent au commissaire aux comptes des contrôles très complexes sur des populations quasiment illimitées. »**

Enfin, l'enjeu est aussi de préparer la profession aux évolutions à venir. Les techniques d'investigation par les données sont essentielles pour que l'auditeur puisse poursuivre sa mission dans des environnements dématérialisés.

Gain de fiabilité des travaux qui sécurise les conclusions, augmentation de la productivité, amélioration de l'image de marque, cette nouvelle norme accompagne les professionnels du chiffre dans la maîtrise des éléments du système d'information qui constitue aujourd'hui un enjeu majeur.

Fabien Cleuet

fcleuet@diathese.fr

Revue d'auteurs, l'Informatique Professionnelle accueille des opinions qui n'engagent pas la rédaction.